

Commune de MEMMELSHOFFEN

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 31 Août 2020 à 19 h à la Mairie de Memmelshoffen

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 14 Août 2020.

Membres présents, sous la présidence de M. KASTNER Stéphane, Maire :

Mme FRIEDERICH Cindy et MM. HAUSS Olivier, LOEBS Arnaud, MENRATH Patrice, MEYER Arsène et SUTTEL Benoît

Absents excusés : Mme FLICK Estelle et MM. ALBRECHT Ludovic, GAESTEL Jean-Christophe, LEIDNER Yannick,

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance.

Mr MEYER Arsène est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du PV du 20/07/2020
2. Projet d'aménagement de la Rue du Stade et demande de subvention
3. Projet d'aménagement de la place au Hall des Sapeurs-Pompiers et demande de subvention
4. Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial
5. Remboursement des frais de masques à la Communauté de Communes
6. Nomination d'un conseiller municipal titulaire et d'un suppléant pour la Commission de Contrôle des listes électorales
7. Divers

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 JUILLET 2020

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU STADE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Mr le Maire rappelle aux conseillers municipaux la nécessité pour la Commune de réaliser l'aménagement de la voirie dans la Rue du Stade, à partir du stade jusqu'aux dernières maisons du lotissement.

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal une estimation des travaux établie par le Bureau d'Etudes BEREST de ILLKIRCH. Ce devis concerne l'aménagement de la voirie, le cheminement des piétons sur une largeur de 6 m comprenant les terrassements, la confection de la structure de chaussée, la borduration, la collecte des eaux pluviales et la pose des enrobés. Une bande en espace vert sera plantée le long des parcelles côté Nord, avec récupération des eaux de ruissellement en surface. Le coût des travaux incluant les frais d'honoraires du Bureau d'Etudes s'élève à 105 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de réaliser ces travaux de voirie et de prévoir la dépense au Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'établir d'ores et déjà un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental afin de pouvoir bénéficier du taux modulé de 35 %.

3. PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE AU HALL DES SAPEURS-POMPIERS ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'aménager la place au hall des Sapeurs-Pompiers, étant donné que des manifestations y sont organisées chaque année.

Mr le Maire fait lecture aux conseillers municipaux du devis établi par l'entreprise HEIBY de SOULTZ-SOUS-FORETS qui s'élève à 24 902 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'approuver le projet d'aménagement de la place au hall des Sapeurs-Pompiers et de réaliser les travaux en 2021. Il décide de demander dès à présent une subvention au Conseil Départemental à hauteur de 35 %.

4. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial, à temps non complet, à raison de 8.79/35^{ème}, à compter du 1^{er} Septembre 2020, pour les fonctions d'agent d'entretien.

5. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MASQUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes a fourni à chaque Commune membre, d'une part, des masques Grand Public en tissu issus et financés par la filière du Conseil Départemental (distribués aux habitants de la Commune) et d'autre part, des masques chirurgicaux commandés auprès de la Société TROTEC refacturés par moitié aux Communes.

La Commune de MEMMELSHOFFEN avait commandé 1 000 masques TROTEC, au prix unitaire de 0.79125 € TTC, soit pour un montant total de 791.25 €. La moitié de ces frais sont pris en charge par l'Etat, et l'autre moitié reste à la charge de la Commune, soit 395.63 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rembourser 395.63 € à la Communauté de Communes pour les masques TROTEC.

6. NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT POUR LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission de Contrôle des listes électorales doit être recomposée suite au renouvellement des conseils municipaux.

La Commission de Contrôle a pour mission de veiller à la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires. Elle doit se réunir au moins une fois par an.

La Commission de Contrôle est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration (désigné par le représentant de l'Etat dans le Département) et d'un délégué du Tribunal Judiciaire. Les délégués sont nommés pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral

du Conseil Municipal. Il est vivement conseillé de désigner des membres suppléants à la Commission de Contrôle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 6 voix pour et 1 abstention, de désigner à la Commission de Contrôle :

- Mr LOEBS Arnaud, délégué titulaire
- Mr SUTTEL Benoît, suppléant

7. DIVERS

- Pas de changement d'heures concernant Mme KIEFFER Nathalie, ATSEM, cette année scolaire.
- Problème nettoyage trottoir et de salubrité au 22 Rue Principale : un arrêté d'entretien de trottoir sera éventuellement pris par le Maire en cas de nécessité
- Un arrêté zone 30 km/h sera pris pour la Rue du Stade
- Un panneau d'interdiction aux chiens sera mis en place au stade par le Club de Football

Clôture de la séance à 20 h.